**Notification des tarifs en vigueur au 1er juin 2023 pour des envois prioritaires de la poste aux lettres de 20 grammes de petit format (P) et de 175 grammes de grand format (G) dans le régime intérieur, aux fins du calcul des taux de frais terminaux provisoires pour 2024**

|  |
| --- |
| Remarque: les opérateurs désignés doivent compléter et renvoyer le présent questionnaire. |

Les envois prioritaires de la poste aux lettres du régime intérieur sont les envois transportés par la voie la plus rapide avec priorité (art. 17-101.2.1 du Règlement de la Convention) dans le cadre de l’obligation de service universel.

Les limites de taille et de poids pour les envois de petit format (P) et de grand format (G) doivent respecter les dispositions de l’article 17-105 du Règlement de la Convention. Si un envoi excède les limites d’un format dans au moins un des quatre critères (longueur, largeur, épaisseur et poids), il est classé dans le format immédiatement supérieur, pour autant qu’il corresponde aux dimensions de ce dernier (art. 17-105.3.1 du Règlement de la Convention).

Le présent questionnaire est à remplir et à renvoyer, sans lettre de couverture, dès que possible, **mais le 1er juin 2023 au plus tard**, par courrier électronique à Vytis Staskevicius (vytis.staskevicius@upu.int) et à Virginia Espinoza (virginia.espinoza@upu.int), ou à l’adresse postale suivante:

Vytis Staskevicius

Expert «Développement de la rémunération»

Direction des politiques, de la régulation et des marchés

Bureau international de l’UPU

Weltpoststrasse 4

3015 BERNE

SUISSE

Les opérateurs désignés sont invités à envoyer leur notification par courrier électronique ou à en envoyer une copie par courrier électronique en cas d’envoi par voie postale.

Si vous rencontrez des difficultés à remplir ce questionnaire, veuillez prendre contact avec Vytis Staskevicius et Virginia Espinoza par courrier électronique.

|  |
| --- |
| Opérateur désigné |
| Nom et prénom  | [ ]  Mme [ ]  M. |
| Fonction/titre |
| Adresse |
| Téléphone | Télécopie |
| Adresse électronique |
| Date | Signature |

*Tableau 1 – Tarif pour un envoi prioritaire de la poste aux lettres de 20 grammes de petit format (P) du régime intérieur*

|  |  |
| --- | --- |
| Tarif en vigueur au 1er juin 2023 pour un envoi prioritaire de la poste aux lettres de 20 grammes de petit format (P) du régime intérieur (exprimée en monnaie nationale) |  |
| Pourcentage du tarif correspondant à la TVA ou à d’autres taxes |  |
| Format/catégorie dans le cadre du régime intérieur |  |
| Échelon de poids auquel le tarif est applicable (g) (p. ex. 0–20 g) |  |
| Dimensions minimales: largeur–longueur (mm) |  |
| Dimensions maximales: largeur–longueur (mm) |  |
| Épaisseur maximale (mm) |  |
| Ratio entre la longueur et la largeur |  |
| Forme |  |
| Site Web sur lequel l’information peut être consultée |  |

*Tableau 2 – Tarif pour un envoi prioritaire de la poste aux lettres de 175 grammes de grand format (G) du régime intérieur*

|  |  |
| --- | --- |
| Tarif en vigueur au 1er juin 2023 pour un envoi prioritaire de la poste aux lettres de 175 grammes de grand format (G) du régime intérieur (exprimée en monnaie nationale) |  |
| Pourcentage du tarif correspondant à la TVA ou à d’autres taxes |  |
| Format/catégorie dans le service intérieur |  |
| Échelon de poids auquel le tarif est applicable (g)(p. ex. 101–250 g) |  |
| Dimensions minimales: largeur–longueur (mm) |  |
| Dimensions maximales: largeur–longueur (mm) |  |
| Épaisseur maximale (mm) |  |
| Ratio entre la longueur et la largeur |  |
| Forme |  |
| Site Web sur lequel l’information peut être consultée |  |